

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DC2024-055

Date de la convocation : 16/05/2024

Conseillers en exercice : 122

Conseillers présents : 73

Conseillers représentés : 9

Le vingt-trois mai deux mille vingt-quatre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni aux Tourelles, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : 001 POTRON Pierre , 002 ETIENNE Philippe , 004 LOUIS Jean-Marc , 005 CHANCE Jean-Michel , 010 CORNEILLE Jean-Pierre , 014 GOMEZ Jean-Baptiste , 015 HERBINET Fabienne , 017 BESTEL Bernard , 021 LAURENT-CHAUVET Pierre , 022 DESTENAY Roland , 023 GENTY Jean Charles , 025 NIZET Sylvain , 026 LOBIDEL Alain , 028 MEIS Michel , 029 SIGNORET Francis , 031 LALLEMENT Séverine , 033 VAIRY Lionel , 034 CANNAUX Francis , 036 PIERSON Florent , 037 VERREAUX Muriel , 038 SEMBENI Anne , 039 LAMBLOT Laurent , 040 MATHIAS Frédéric , 042 HUSSON POISSON Fanny , 044 POU CET Eric , 045 QUEVAL Guillaume , 046 SINGLIT Benoît , 048 FOURCART Marie Héléne , 049 ANDREY Danièle , 052 LELOUP Nathalie , 056 DANNEAUX Dominique , 057 DEMISSY Pierre , 058 RAULET Olivier , 060 MANCEAUX Christophe , 061 BOUILLEAUX Jean Pol , 062 PIEROT Chantal , 063 AUROUX Emmanuel , 069 OUDIN Hubert , 070 GROSSELIN Jacques , 072 NICOLITCH Cédric , 073 BOXEBELD Pascal , 075 GUERIN Anne Marie , 077 NAUDIN Muriel , 080 LORFEUVRE Gérald , 081 ROBIN Dominique , 082 LEJEUNE Gilles , 084 FLEURY Vincent , 085 DEGLAIRE Thierry , 086 MACHINET Thierry , 088 MALVAUX Frédéric , 091 BOUILLON Mathieu , 092 MOUTON Francis , 093 BOUILLON Daniel , 095 RICHELET Jean-Pol , 096 LESOILLE Patrick , 097 AUDEGOND Michaël , 098 BESANCON Tony , 099 LE GALL Jean François , 100 CANIVENQ Roland , 101 DAUPHY Bruno , 102 BAUDART Martine , 103 BERGERY Marie Claude , 104 BOLY Francis , 106 LESCOUET Marina , 110 DION Valentine , 112 FESTUOT Annie , 114 COSSON Geneviève , 115 MACHINET Jean Baptiste , 116 LAIES Benoit , 117 LAMPSON Nadège , 118 LEBON Christophe , 121 RENOLLET Hubert , 122 MAROTEAUX Nathalie ,

Ont donné procuration : 006 NANJL Léopold (à 046 SINGLIT Benoît) , 019 DEGUY Bernard (à 026 LOBIDEL Alain) , 024 DE POUILLY Jean (à 021 LAURENT-CHAUVET Pierre) , 089 VAN DEN BERGH Charles (à 080 LORFEUVRE Gérald) , 094 MINET Maxime (à 110 DION Valentine) , 105 CARPENTIER Dominique (à 117 LAMPSON Nadège) , 108 COURVOISIER Frédéric (à 115 MACHINET Jean Baptiste) , 120 PAYEN Françoise (à 104 BOLY Francis) , 111 DUGARD Yann (à 122 MAROTEAUX Nathalie) ,

Secrétaire de séance : M. Gérald LORFEUVRE

**OBJET : AUTORISATION DE DEMANDE DE FERMETURE ET DE DECLASSEMENT DE LA
LIGNE DE CHEMIN DE FER VOUZIERIS / MONTHOIS / MANRE ET AUTORISATION DE
LANCEMENT D'ETUDES DE FAISABILITE DANS LE CADRE DU PROJET D'AMENAGEMENT
D'UNE VOIE VERTE**

Vu les statuts de la communauté de communes de l'Argonne Ardennaise et notamment la compétence supplémentaire « Actions de développement touristique » ;

Vu la délibération n°DC2019/125 du 19/12/2019 approuvant le financement par la Communauté de communes des travaux de la Voie Verte Sud-Ardenne, réalisée sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental ;

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité le 31/05/2024
et de sa publication ou notification le 31/05/2024**

Considérant l'intérêt économique et touristique pour le territoire de poursuivre l'aménagement de la voie verte en direction de la Marne afin de relier le réseau en cours d'aménagement desservant le Grand Reims puis le réseau des vélos-voies en direction du sud de la France ;

Vu la délibération n°2023-110 du 16/11/2023 approuvant le principe d'approfondir la réflexion sur le projet d'aménagement de la voie ferrée en voie verte dans le prolongement de la Voie Verte Sud-Ardenne vers la Marne ;

Considérant l'avis favorable de la commission Développement touristique en date du 18 septembre 2023 ;

Vu les procédures à mettre en œuvre pour permettre la réalisation d'une voie verte sur l'emprise d'une voie ferrée appartenant à la SNCF ;

Considérant les procédures obligatoires de fermeture de ligne, de déclassement et de transfert de gestion avant toute possibilité d'aménagement ;

Considérant les frais relatifs à la fermeture de la ligne auxquels s'ajoutent le cas échéant les frais relatifs à la déconnexion de la ligne ;

Considérant les frais relatifs à la constitution de la convention de transfert de gestion incluant des études techniques et juridiques préalables ;

Considérant que l'aménagement d'une voie verte peut être soumis à autorisation au titre du code de l'environnement : évaluation environnementale et loi sur l'eau ;

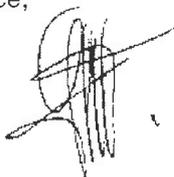
Entendu l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, par 74 voix POUR, 5 voix CONTRE (019 DEGUY Bernard (Alain 026 LOBIDEL) , 091 BOUILLON Mathieu , 094 MINET Maxime (Valentine 110 DION) , 110 DION Valentine , 114 COSSON Geneviève) et 3 ABSTENTIONS (056 DANNEAUX Dominique , 060 MANCEAUX Christophe , 085 DEGLAIRE Thierry) :

- **D'AUTORISER le Président à solliciter officiellement la fermeture de la ligne de chemin de fer Vouziers / Monthois / Manre auprès de la SNCF et son déclassement,**
- **D'AUTORISER le Président à mettre en œuvre une convention de transfert de gestion avec la SNCF pour la section de la voie ferrée comprise entre la RD 946 (rue de l'Aisne) de Vouziers et Manre via Monthois et de supporter les frais afférents à cette mise en œuvre**
- **D'AUTORISER le Président à lancer des études de faisabilité dans le cadre du projet d'aménagement de l'ancienne voie ferrée en voie verte, sous réserve des crédits disponibles,**
- **D'AUTORISER le Président à signer tous les actes à intervenir.**

Le secrétaire de séance,

Gérald LORFEUVRE



Le Président,



Benoît SINGLIT